

Mémoire prébudgétaire pour le Québec

Bureau d'assurance du Canada

Février 2026



BAC

Bureau d'assurance
du Canada



Monsieur le ministre des Finances,

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) vous remercie pour l'occasion qui lui est donnée de vous faire part des propositions et préoccupations de ses membres assureurs de dommages au Québec, en prévision du budget du gouvernement du Québec pour la prochaine année.

L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle essentiel dans la résilience socio-économique du Québec. Elle contribue notamment, année après année, à la croissance de l'économie québécoise. Elle fournit aux citoyens et aux entreprises d'ici une tranquillité d'esprit et une sécurité financière en protégeant leurs biens, leurs opérations et leur responsabilité civile, dans un environnement de plus en plus complexe. Pour les citoyens notamment, le coût de cette tranquillité d'esprit est hautement compétitif : les primes moyennes au Québec (1 103 \$ en habitation et 1 072 \$ en automobile en 2024) sont parmi les plus basses au paysⁱ. À titre de comparaison, la prime moyenne d'assurance automobile était de 2 038 \$ en 2024 en Ontario.

Des 200 compagnies d'assurance de dommages opérant au Canada, 155 sont présentes au Québec. Quand on regarde l'industrie dans son ensemble, ce sont plus de 33 000 personnes qui y œuvrent dans 624 entreprises, des emplois de qualité et bien rémunérés dans la province. En 2024, les assureurs ont contribué directement à plus de 4 milliards \$ au produit intérieur brut (PIB) nominal du Québec. En considérant les achats indirects sur la chaîne d'approvisionnement et les incidences secondaires des redistributions, l'impact économique total de notre industrie a atteint près de 8 milliards \$. Par ailleurs, l'industrie a effectué près de 16 milliards \$ en dépenses et services d'assurance. Cet impact secondaire se traduit par exemple, pour chaque tranche de 100 emplois en assurance, par la création de 111 emplois attribuables aux répercussions sur la chaîne d'approvisionnement et autres effets multiplicateurs. Ainsi, le nombre total d'emplois attribuables à l'industrie de l'assurance de dommages au Québec est ainsi estimé à plus de 65 000. Les assureurs investissent aussi massivement dans des obligations d'État qui soutiennent l'économie.ⁱⁱ

Les dernières années ont toutefois mis une grande pression sur les assureurs canadiens et québécois. En assurance habitation, d'une part, les événements météorologiques extrêmes sans précédent se sont succédé et ont eu un impact significatif sur le coût des sinistres et de la réassurance, en plus des frais d'exploitation. C'est ainsi qu'en cinq ans, le coût moyen des sinistres en assurance habitation au Québec a augmenté de 77 %, alors que la prime d'assurance moyenne n'a augmenté que de 34 % pendant la même période. La pénurie de main-d'œuvre, notamment dans le domaine de la construction, exacerbe cette augmentation de coûts. En 2024, notamment, près de 147 000 réclamations d'assurance ont été enregistrées au Québec et les assureurs ont dépensé 117 \$ en indemnités et frais d'exploitation pour chaque 100 \$ de prime.

En parallèle, le secteur de l'assurance de dommages au Québec évolue dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe et les coûts de conformité des assureurs de dommages



continuent de croître. Au Québec, l'industrie est aujourd'hui assujettie à 23 lignes directrices, tandis qu'il en existait seulement six en 1998. Plusieurs acteurs encadrent l'industrie, ce qui crée des chevauchements et multiplie les consultations. Quant à l'assurance automobile, une hausse préoccupante du nombre de vols automobiles se résorbe progressivement depuis peu, mais parfois au profit d'une recrudescence des stratagèmes frauduleux.

Malgré ces changements, les primes d'assurance habitation et automobile au Québec demeurent parmi les plus basses au pays. Pour préserver l'accès à une protection d'assurance adéquate et relativement abordable, le BAC milite pour un Québec économiquement résilient au climat, pour un encadrement réglementaire optimisé et pour la poursuite de la lutte contre le vol automobile.

Face aux nombreux défis actuels et au contexte économique volatil, nous proposons de travailler ensemble pour favoriser la stabilité et continuer de protéger les Québécoises et Québécois.

Laurent Fafard

Vice-président, Québec

Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association nationale qui représente plus de 90 % des parts de marché en assurance habitation, automobile et entreprise au Canada. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine. Le BAC au Québec œuvre auprès des consommateurs, des entreprises, des médias, des groupes d'intérêt et des gouvernements dans le but de les informer et de les sensibiliser sur divers sujets et enjeux qui les touchent de près.

Sommaire des recommandations



I. INVESTIR DANS LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE

1. Repenser la construction et l'aménagement du territoire

- Adopter un code du bâtiment plus flexible et des normes plus strictes.
- Moderniser les règles d'aménagement du territoire afin que les nouveaux projets de logements n'aggravent pas le profil de risque du Québec.
- Renforcer le parc immobilier actuel grâce à des mesures incitatives.

2. Investir dans la résilience et aider les communautés à atténuer les risques auxquels elles sont exposées

- Positionner le Québec comme chef de file mondial dans la cartographie des catastrophes naturelles et la détection anticipée.
- Financer des initiatives qui renforcent la résilience des communautés.
- Aider les municipalités à planifier la résilience.
- Augmenter les investissements dans la reprise après sinistre.

3. Corriger les lacunes du marché tout en évitant les interventions susceptibles d'en affaiblir la capacité

- Tirer parti des partenariats public-privé pour corriger les lacunes qui existent sur le marché en soutenant la mise en place d'un programme national d'assurance contre les inondations et d'un mécanisme financier permettant d'éviter l'insolvabilité systémique des assureurs advenant un séisme dépassant les prédictions ou des événements d'envergure successifs.
- Maintenir des cadres réglementaires qui favorisent une tarification fondée sur le risque.

II. OPTIMISER LA CHARGE DE CONFORMITÉ ET FISCALE

- Favoriser un encadrement fondé sur le risque et l'application du principe de proportionnalité.
- Favoriser le dynamisme des marchés en préservant la capacité d'innovation et de concurrence.
- Favoriser la mobilité accrue de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et territoires du Canada.

III. LUTTER CONTRE LE VOL AUTOMOBILE

- Maintenir le niveau de ressources consacrées à la lutte contre le vol automobile maintenant et pour les prochaines années.
- Poursuivre la participation du Québec à toutes les initiatives fédérales et interprovinciales visant à combattre le vol automobile.
- Investir dans la prévention et la sensibilisation des citoyens aux impacts du vol automobile.



En 2024, les pertes assurées liées aux événements météorologiques extrêmes ont atteint 2,8 milliards \$ au Québec, un record historique surpassant le verglas de 1998 pour un événement unique. La tempête post-tropicale Debby avait amené des pluies d'une grande intensité causant plus de 85 000 réclamations d'assurance dont le coût moyen était 30 500 \$. Certains assureurs ont enregistré davantage de pertes assurées en un seul jour dans la province qu'au cours des cinq années précédentes combinées. En moyenne, les dommages assurés ont coûté 1,4 milliard \$ par an durant les trois dernières années, une hausse vertigineuse comparativement aux dix années précédentes.

Cette tendance, inimaginable il n'y a pas si longtemps, est également observée ailleurs au Canada et dans le monde. Entre 2006 et 2015, les pertes annuelles assurées dues à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des feux de forêt ont triplé, passant de 13,7 milliards \$ entre 2006 et 2015, après ajustement pour tenir compte de l'inflation, à 36,1 milliards \$ entre 2016 et 2025. Durant la même période, le coût moyen d'indemnisation a presque doublé.

Malheureusement, nos infrastructures sont souvent inadéquates pour faire face aux aléas climatiques d'aujourd'hui, ce qui accentue la vulnérabilité des communautés. Il est urgent d'agir.

Une récente étudeⁱⁱⁱ révèle qu'à l'échelle du Canada, l'adaptation proactive aux grandes chaleurs et aux fortes pluies permettrait aux gouvernements d'économiser entre 5 et 10 milliards \$ en coûts d'infrastructure chaque année jusqu'en 2100. « *Les coûts réels de l'inaction en matière d'adaptation sont probablement encore plus élevés : l'analyse ne tient pas compte des impacts de tous les aléas climatiques, tels que les feux de forêt, certains types d'inondations, le dégel du pergélisol et l'érosion côtière, ni des répercussions économiques plus larges des dommages aux infrastructures, notamment l'interruption des services essentiels, des activités commerciales, des chaînes d'approvisionnement ainsi que les dommages aux propriétés privées.* »^{iv}

La prévention est le meilleur moyen de favoriser l'accessibilité à l'assurance tout en minimisant l'impact financier des événements météorologiques extrêmes sur les finances publiques.

Pour ce faire, le BAC propose un plan de résilience en trois points :

- 1. Repenser la construction et l'aménagement du territoire.**
- 2. Investir dans la résilience et aider les communautés à atténuer les risques auxquels elles sont exposées.**
- 3. Corriger les lacunes du marché tout en évitant les interventions susceptibles d'en affaiblir la capacité.**



1. Repenser la construction et l'aménagement du territoire

Accroître la résilience du parc immobilier est critique pour favoriser la résilience économique. La vaste majorité des habitations de 2050 est déjà construite – or ces habitations ont été conçues pour un climat qui a changé; elles doivent donc être adaptées. Pour ce faire, le gouvernement doit travailler avec les municipalités et bonifier de manière importante et rapide les incitatifs financiers pour les rénovations résilientes.

Pour ce qui est des constructions futures, le moyen le plus efficace d'accroître la résilience des habitations aux impacts des événements météorologiques extrêmes est d'adopter un code du bâtiment plus flexible et des normes plus strictes. Ce code pourrait par exemple rendre obligatoires les dispositifs qui réduisent de manière probante le risque d'inondation dans certaines zones à haut risque, par exemple les clapets antiretours et les pompes de puisard. En parallèle, les municipalités devraient pouvoir dépasser les normes prévues par le code provincial du bâtiment pour tenir compte des risques locaux là où c'est nécessaire.

Il est également essentiel de moderniser les règles d'aménagement du territoire afin que les nouveaux projets de logements n'aggravent pas le profil de risque du Québec. Rappelons ici que c'est une petite portion des habitations, construites dans des zones à haut risque, qui subit la majorité des dommages, et que l'habitation la plus dispendieuse est celle qui doit être construite deux fois. Les initiatives gouvernementales visant à augmenter l'offre de logements doivent exclure la construction ou le financement de nouvelles constructions dans des zones à haut risque, notamment d'inondation.

2. Investir dans la résilience et aider les communautés à atténuer les risques auxquels elles sont exposées

La cartographie des risques peut jouer un rôle crucial dans la protection des communautés contre les événements météorologiques extrêmes, lorsqu'elle est intégrée à la planification de l'aménagement. À ce sujet, les nouvelles cartographies des zones inondables et de mobilité des cours d'eau du Québec, qui permettront l'application du cadre réglementaire modernisé, sont un pas dans la bonne direction. Pour permettre à ces cartographies de jouer pleinement leur rôle, le gouvernement doit investir dans l'éducation et la sensibilisation du public ainsi qu'améliorer les systèmes de détection précoce. Par ailleurs, les ouvrages de protection (barrages, digues) devront faire leurs preuves.

Le gouvernement doit aussi mieux soutenir financièrement les municipalités pour qu'elles planifient et renforcent leur résilience. Ce soutien devrait être propre aux risques de chaque région et inclure, par exemple, l'amélioration des infrastructures de gestion des eaux pluviales et des eaux usées pour prévenir les inondations et l'instauration de zones tampons et la réalisation de brûlages contrôlés pour prévenir les incendies de forêt. Le recours à des solutions fondées sur la nature (zones humides, bassins de rétention, toits verts, surfaces perméables et autres mécanismes) devrait aussi être davantage envisagé et soutenu.



3. Corriger les lacunes du marché tout en évitant les interventions susceptibles d'en affaiblir la capacité

Depuis 2017, les assureurs offrent une protection contre les inondations. Malgré cela, un nombre important d'habitations au Québec se trouve dans des zones à haut risque qui les excluent de la possibilité d'acquiescer ces nouvelles protections. Ces habitations représentent la grande majorité des sinistres dus aux inondations. Pour combler l'écart entre les protections souhaitées et la couverture d'assurance disponible, le BAC propose au gouvernement fédéral un partenariat public-privé visant à offrir un programme national d'assurance contre les inondations à faible coût pour les citoyens les plus exposés au risque.

En outre, il existe une lacune importante en matière de protection contre les tremblements de terre. Les probabilités d'un séisme de magnitude M6 ou plus haute dans le corridor Ottawa-Charlevoix d'ici les 50 prochaines années sont de 40 %.^v Les probabilités d'un séisme dans ce corridor ou dans la zone Cascadia, en Colombie-Britannique, sont plus hautes encore. En quelques minutes, un tel séisme pourrait causer des dommages majeurs pour les communautés, les infrastructures et les services essentiels qui s'étendraient bien au-delà de son épicerie. Les dommages directs et indirects que causerait un séisme majeur dans la région de Montréal ou de Québec sont estimés à plus de 60 milliards \$^{vi}, bien au-delà de la limite établie par l'industrie comme point de bascule vers l'insolvabilité d'un ou plusieurs assureurs. L'absence de préparation à un tel événement constitue une menace importante pour notre résilience économique individuelle et collective.

Au Québec, seulement 15 % des Québécois croient qu'un séisme pourrait endommager leur résidence^{vii} et seulement 7 % des assurés ont une protection d'assurance en cas de tremblement de terre. Cette méconnaissance du risque se traduit par un faible niveau de préparation des citoyens et des communautés. L'annonce récente de la mise en place d'un système d'alerte rapide en cas de séisme à Montréal et à Ottawa est utile, mais insuffisante. Un séisme qui dépasse les prédictions ou des événements successifs pourrait mettre à rude épreuve la solidité du secteur financier, notamment celle des assureurs de dommages.^{viii}

Accroître notre résilience économique requiert un mécanisme visant à « assurer la stabilité du secteur des assurances du Canada en cas de séisme violent ». Le gouvernement fédéral s'est engagé à tenir des consultations sur ce sujet dans son budget 2025. Le BAC demande au gouvernement du Québec de soutenir cette initiative qui garantirait le paiement des réclamations des assurés québécois sans mettre en péril la solvabilité des sociétés d'assurance.

Finalement, le BAC rappelle que le maintien de la tarification fondée sur le risque est nécessaire pour préserver la viabilité à long terme du marché de l'assurance habitation.



En matière de résilience climatique, le BAC recommande au gouvernement de :

1. Repenser la construction et l'aménagement du territoire

- Adopter un code du bâtiment plus flexible et des normes plus strictes.
- Moderniser les règles d'aménagement du territoire afin que les nouveaux projets de logements n'aggravent pas le profil de risque du Québec.
- Renforcer le parc immobilier actuel grâce à des mesures incitatives.

2. Investir dans la résilience et aider les communautés à atténuer les risques auxquels elles sont exposées

- Positionner le Québec comme chef de file mondial dans la cartographie des catastrophes naturelles et la détection anticipée.
- Financer des initiatives qui renforcent la résilience des communautés.
- Aider les municipalités à planifier la résilience.
- Augmenter les investissements dans la reprise après sinistre.

3. Corriger les lacunes du marché tout en évitant les interventions susceptibles d'en affaiblir la capacité

- Tirer parti des partenariats public-privé pour corriger les lacunes qui existent sur le marché en soutenant la mise en place d'un programme national d'assurance contre les inondations et d'un mécanisme financier permettant d'éviter l'insolvabilité systémique des assureurs advenant un séisme dépassant les prédictions ou des événements d'envergure successifs.
- Maintenir des cadres réglementaires qui favorisent une tarification fondée sur le risque.

Optimiser la charge de conformité réglementaire et fiscale



L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle essentiel pour les citoyens et l'économie du Québec, en partie grâce à une relation constructive avec les autorités réglementaires. Nous saluons notamment les efforts visant à renforcer la consultation en amont, à accroître la prévisibilité réglementaire et à assouplir les règles encadrant les experts en sinistre lors d'événements météorologiques extrêmes.

Dans l'encadrement de l'environnement d'affaires, notamment en période d'incertitude, il faut à la fois protéger l'intégrité du marché, éviter le risque et préserver la confiance des consommateurs – des objectifs que nous partageons – et permettre à l'industrie d'innover, d'investir et d'opérer efficacement. Or, les dernières années ont été caractérisées par une intensification de l'encadrement législatif, réglementaire et prudentiel, entraînant un alourdissement des charges légales, administratives et financières pour les assureurs.

Les propositions du BAC visent à ce que le cadre réglementaire soit axé sur les risques et proportionnel, favorise le dynamisme des marchés par la concurrence et l'innovation, qu'il soit flexible et adaptable, prévisible, transparent et efficace.

Ainsi, les assureurs de dommages demandent au gouvernement de favoriser:

I. Un encadrement fondé sur le risque et la proportionnalité

Afin d'assurer une mise en œuvre plus efficiente du cadre réglementaire, il importe que la supervision soit centrée sur les risques et qu'elle applique pleinement le principe de proportionnalité, c'est-à-dire qu'elle tienne compte de la nature, de la taille, de la complexité des activités et du profil de risque des institutions visées. Une réglementation davantage axée sur les risques, plutôt que strictement prescriptive, permettrait aux assureurs de déterminer les moyens les plus appropriés pour atteindre les objectifs fixés, tout en concentrant la supervision sur les risques systémiques ou opérationnels les plus élevés.

Une telle évolution favoriserait une conformité mieux adaptée aux réalités opérationnelles du secteur et contribuerait à préserver un marché diversifié et concurrentiel.

II. Un marché de l'assurance dynamique et tourné vers l'innovation

La complexité croissante de l'encadrement peut réduire la compétitivité du secteur de l'assurance de dommages et freiner sa capacité d'innovation. Pour favoriser un encadrement mieux aligné sur les besoins réels des consommateurs et des assureurs, il est souhaitable que les autorités maintiennent une collaboration soutenue avec l'industrie dès la définition des enjeux et des objectifs. Les autorités devraient également explorer la possibilité de modifier les exigences en matière de suffisance du capital afin de permettre aux assureurs de diversifier leurs portefeuilles et de stimuler les investissements dans des secteurs stratégiques. Une telle démarche collaborative améliorerait la prévisibilité réglementaire, soutiendrait l'innovation responsable et favoriserait une saine concurrence.

Enfin, une harmonisation accrue entre les juridictions est essentielle pour préserver la compétitivité des assureurs ayant déjà des activités au Québec ou souhaitant s'y établir et y développer de nouveaux marchés.

Optimiser la charge de conformité réglementaire et fiscale



III. Une mobilité accrue de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et territoires du Canada

Le secteur de l'assurance de dommages fait face à des défis persistants de main-d'œuvre, notamment dans des fonctions spécialisées comme l'expertise en sinistre. Certaines exigences administratives et réglementaires limitent encore la mobilité de professionnels qualifiés provenant d'autres provinces ou territoires, malgré des standards comparables à ceux du Québec. Pour soutenir le marché du travail et améliorer la disponibilité des ressources compétentes, il serait opportun d'alléger encore davantage les exigences administratives applicables et d'adopter des mécanismes plus souples de reconnaissance des compétences. Une mobilité accrue contribuerait à soutenir les capacités opérationnelles des assureurs et à répondre plus efficacement aux besoins des citoyens lors d'événements météorologiques extrêmes.

IV. Ne pas imposer de nouvelles taxes ou augmentations sur les primes ou produits d'assurance de dommages

L'équilibre fiscal en assurance de dommages favorise le maintien de l'assurance à un coût raisonnable pour les assurés, à un moment où chaque dollar compte pour eux. Or, le Québec est la province la plus taxée sur les produits d'assurance au Canada. Rappelons que plusieurs provinces n'imposent aucune taxe de vente sur certains produits d'assurance et qu'avant le 1^{er} janvier 2015, la taxe de vente sur l'assurance automobile au Québec était de 5 %. Aujourd'hui, les produits d'assurance de dommages contiennent une taxe sur la prime de 3,3 %, en plus d'être assujettis à une taxe de vente de 9 % dont le taux augmentera à 9,975 % le 1^{er} janvier 2027. Ainsi, en 2024, les assureurs de dommages ont payé plus de 3,6 milliards \$ en taxes et impôts au gouvernement du Québec.^{ix}

Le BAC demande donc au gouvernement de cesser d'augmenter les taxes sur les primes d'assurance, qui sont essentielles pour les citoyens. Par ailleurs, le BAC communiquera au ministre des Finances les impacts opérationnels importants sur les assureurs concernant l'augmentation du taux de taxe de vente sur les primes d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2027 et les pistes de solution identifiées pour faciliter ce changement.

Pour optimiser la charge de la conformité réglementaire et fiscale, le BAC recommande au gouvernement de favoriser :

- I. Un encadrement fondé sur le risque et la proportionnalité.**
- II. Un marché de l'assurance dynamique et tourné vers l'innovation.**
- III. Une mobilité accrue de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et territoires du Canada.**
- IV. Un équilibre fiscal qui n'impose pas de nouvelles taxes ou d'augmentations sur les primes ou produits d'assurance de dommages.**

Maintenir la lutte au vol automobile



Des avancées, mais aussi de nouveaux défis

Après avoir atteint un sommet en 2022 et 2023, le nombre de véhicules volés annuellement a continué de diminuer en 2025, tant au Québec qu'au Canada.

Rappelons qu'en 2024, à l'appel notamment du BAC, le gouvernement fédéral réunissait des représentants des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des chefs de file de l'industrie et des représentants des forces de l'ordre à l'occasion du Sommet national pour lutter contre le vol de véhicules. Le Sommet avait permis de constater que les véhicules neufs, haut de gamme et de luxe, particulièrement les véhicules utilitaires sport et les camionnettes – très populaires au Québec – constituaient des cibles lucratives pour les voleurs, en partie en raison de leur désirabilité sur les marchés clandestins internationaux. Dans bien des cas, ces véhicules sont exportés vers ces marchés par des organisations criminelles nationales et internationales. Les recettes servent souvent à financer le trafic de drogues, le trafic d'armes et le terrorisme international.

Au Québec également, en collaboration avec Équité Association, le BAC a formé la Table de concertation sur le vol automobile du Québec (Table). Cette table facilite l'échange d'information sur les efforts de prévention du vol automobile entre de nombreux intervenants des forces policières, d'agences gouvernementales, d'assureurs automobiles et d'associations de consommateurs.

En 2025, la Table a travaillé sur des solutions pour améliorer notamment le processus de rapatriement des véhicules volés à l'étranger. Le BAC et les intervenants sont d'avis qu'il faut impérativement poursuivre et intensifier les pourparlers avec le gouvernement fédéral et Transport Canada afin de rehausser les normes canadiennes de sécurité et systèmes antivols des véhicules auprès des constructeurs automobiles. La Table poursuit ses actions en 2026.

Les assureurs automobiles au Québec, avec la collaboration de Équité Association, se sont aussi dotés d'une nouvelle base de données, InfoNIV, qui recueille les numéros de série d'identification des véhicules (NIV)^x. Elle contient à ce jour plus de six millions de NIV de véhicules assurés. L'objectif est d'associer un véhicule volé retrouvé à son assureur. Développé et mis en service au début de 2025, InfoNIV a produit des résultats préliminaires concluants selon les consultations effectuées par Équité Association.

Malgré ces avancées, le nombre de véhicules volés demeure élevé. Durant les trois premiers trimestres de 2025, 3 502 véhicules ont été volés, occasionnant des coûts de sinistres de 80,5 millions \$ (26 525 \$ par sinistre en moyenne). La diminution des vols masque aussi la croissance de nouveaux stratagèmes frauduleux par lesquels des véhicules sont acquis grâce à des prêts contractés sous une fausse identité, et ensuite exportés.

Les assureurs de dommages demeurent déterminés à travailler en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et les parties prenantes pour poursuivre la lutte contre le vol automobile.

Ainsi, le BAC enjoint le gouvernement, les autorités policières et l'ensemble des acteurs concernés à poursuivre le travail pour contrer ce fléau. C'est en maintenant la pression sur tous les échelons des groupes criminalisés qui volent et exportent les véhicules que l'offre diminuera.

Maintenir la lutte au vol automobile



En matière de lutte au vol automobile, le BAC recommande au gouvernement de :

- I. Maintenir le niveau de ressources consacrées à la lutte contre le vol automobile maintenant et pour les prochaines années, notamment en travaillant à rendre les véhicules plus difficiles à voler et les véhicules volés plus difficiles à exporter.**
- II. Continuer de participer activement aux initiatives fédérales et interprovinciales visant à combattre le vol automobile, notamment en facilitant la communication d'information entre les forces de l'ordre.**
- III. Investir dans la prévention et la sensibilisation des citoyens aux impacts du vol automobile.**

Favoriser une relève qualifiée, stable et suffisante



À l'heure où les changements climatiques, l'évolution technologique, l'inflation et les besoins en attraction et développement des compétences se transforment, la réalité des assurés et des entreprises change aussi. Le secteur doit pouvoir compter sur une relève qualifiée, stable et en nombre suffisant.

Depuis 2022, la Coalition pour une relève en assurance de dommages (Coalition) a pour mission d'attirer, d'engager et de développer la relève dont l'industrie a besoin. La qualification des professionnels de l'industrie contribue directement à la réalisation d'une partie des missions de l'Autorité des marchés financiers, de la Chambre de l'assurance et du ministère des Finances, ce qui positionne la relève comme un levier structurant pour l'ensemble de l'écosystème. Dans cette perspective, la Coalition souhaite travailler étroitement avec le gouvernement afin de continuer à bâtir une industrie moderne, compétente et pleinement préparée aux défis des années à venir.

Dans cette optique, le BAC soutient les recommandations de la Coalition :

- **Reconnaître comme priorité nationale les formations en assurance de dommages : les formations d'AEC en assurance de dommages et de DEC en techniques de services financiers et d'assurances.**
- **Maintenir et renforcer le financement des cohortes collégiales.**
- **Pérenniser et étendre les programmes d'alternance études-travail.**
- **Assurer un financement pérenne et prévisible des programmes COUD.**

Fin du mémoire.

ⁱ [Coût de l'assurance pour les voitures de tourisme - GAA](#)

ⁱⁱ [qc-insureconomy-2024-fr.pdf](#)

ⁱⁱⁱ *Prévenir ou réparer : la preuve qu'adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques rapporte gros*

^{iv} [Adapter les infrastructures aux changements climatiques rapportera plusieurs milliards chaque année aux contribuables](#)

^v [Quake backstop: Would PACICC take on the role of the banks' CDIC?](#)

^{vi} AIR Worldwide, « Étude sur l'impact et les coûts d'un important tremblement de terre en Colombie-Britannique et dans la région Ontario-Québec, » octobre 2013.

^{vii} Sondage du BAC en 2019.

^{viii} Le Pen, Nicolas (Institut C.D. Howe), Commentaire No. 454, « Ligne de faille : Tremblements de terre, assurance, et risque financier systémique, » août 2016.

^{ix} [Quebec-insureconomy-2024-fr.pdf](#)

^x Groupement des assureurs automobiles.